



Règlement du Monde Magique

1. Structure :

Le Monde Magique a été créé par une association. C'est un espace de vie enfantine qui accueille les enfants âgés entre zéro et quatre ans. Il est dirigé par une co-direction formée dans le domaine.

Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnelle de la petite enfance ainsi que de stagiaires désirant se former dans ce milieu.

2. Mission :

Le concept du Monde Magique est de proposer aux enfants une structure adaptée à leurs besoins qu'il soit intellectuels, social, affectif, psychomoteur, didactique, créatifs remplis de découvertes tout en laissant la place à l'imaginaire.

L'imagination des enfants étant primordiale, les espaces ont été pensés afin que chacun puisse évoluer au gré de son développement.

3. Accueil

L'espace de vie enfantine offre 40 places d'accueil par jour.

Le Monde Magique ne prend pas en charge des enfants fréquentant l'école.

Il fonctionne en mode vertical, c'est-à-dire dont tous les âges se côtoient. Cela dit, un espace est spécialement prévu pour accueillir les plus petits.

4. Horaire :

Le Monde Magique est ouvert comme suit :

- De lundi à jeudi de 7h30 à 18h30
- Le vendredi de 7h30 à 18h00

Et ce, tous les jours de l'année, excepté deux semaines à Noël, deux semaines en été ainsi que les jours fériés. Une liste des congés vous sera transmise chaque année.

Plusieurs types d'horaires journaliers sont possibles :

Journée complète	(100%)
Matinée avec repas jusqu'à 12h30	(75%)
Repas avec après-midi dès 11h00	(75%)
Matinée sans repas jusqu'à 11h30	(60%)
Après-midi sans repas dès 13h30	(60%)

5. **Tarif :**

Le prix de journée est établi en fonction de la capacité contributive des parents. Cette dernière est basée sur le chiffre 2.6 de la déclaration d'impôt « total des revenus de l'activité, rentes et pensions »

Une formule permet de déterminer le pourcentage à charge des parents. Une calculatrice vous permet de simuler ceci. Elle est à disposition sur internet sur le site : www.ne.ch/accueilexfamilial rubrique « pour les parents ».

Pour toute question ou information à ce sujet, contacter :

L'Office de l'accueil extra familial
Faubourg de l'Hôpital 36
2000 Neuchâtel
Tél : 032 889 66 34
www.ne.ch/accueilexfamilial
spaj@ne.ch

Les factures sont adressées en début de mois et payables à 10 jours.

Des dépannages en plus de la fréquentation usuelle sont possible sur demande auprès de la direction et ne pourront être acceptée que si le taux d'encadrement le permet. Elles seront facturées le mois suivant.

Le tarif se calcule sur 240 jours par année. Les vacances et autres absences ne sont pas déductibles. Veuillez tout de même nous les signaler.

6. **Résiliation :**

Une fois le contrat signé, la date du début d'entrée, faisant foi, aucune résiliation de contrat n'est possible avant 6 mois.

Après ces 6 mois, la résiliation du contrat se fait deux mois à l'avance, en fin de mois, et doit nous parvenir avant le 30 par courrier écrit et envoyé par poste (exemple : pour donner sa dédite pour la fin du mois de juillet, la lettre doit nous être adressée au plus tard le 30 mai). Il en va donc de même pour toutes modifications de contrat.

En cas de comportement inapproprié de l'enfant ou des parents ou de non-payements des factures, la direction se réserve le droit de résilier le contrat d'accueil avec effet immédiat en observant un délai de 7 jours pour la fin de semaine.

Au préalable, un avertissement écrit ou oral aura été adressé aux parents.

7. Questions pratiques :

- Dans le groupe des minis, les enfants doivent avoir eu leur premiers repas à la maison.
- La crèche décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel.
- Le prénom de votre enfant doit être inscrit sur tous ses effets personnels.
- En cas d'accident, c'est l'assurance privée de l'enfant qui intervient. Chaque enfant doit être couvert en cas de maladies et accidents par son assurance maladie de base (LAMAL).
- Veillez à habiller vos enfants de manière confortables et peu dommages, et adapté à la saison.
- Le Monde Magique n'accepte pas les enfants malades. (cf feuillet maladie)
 - Si l'enfant reçoit un traitement antibiotique, il devra rester à la maison 48h.
 - Si son état se détériore durant la journée, nous vous contacterons immédiatement et vous demanderons de venir le récupérer.
 - Nous vous conseillons de prévoir une solution de garde en cas de maladie telle que « La Croix-Rouge » (032.725.11.44)
 - En cas d'urgence ou d'accident les parents sont avertis en priorité. S'ils ne peuvent pas être atteint l'enfant sera conduit par nos soins aux services d'urgence le plus proche.
 - En raison de la périodicité qu'exigent leur administration, les traitements homéopathiques ne seront pas admis.
 - Deux places de parc sont à disposition devant la crèche. Le Monde Magique décline toute responsabilité si un parent se parque sur le bord de la route ! IL EST IMPERATIF DE NE PAS ENTRAVER LA CIRCULATION ET DE NE PAS BLOQUER LA SORTIE DES PLACES DE PARC PRIVEE DU VOISINAGE !

En inscrivant votre enfant au Monde Magique, vous acceptez :

- Qu'il soit véhiculé par nos soins, que ce soit pour une sortie extraordinaire ou pour raison médicale.
- Que votre numéro de téléphone puisse être transmis à d'autres parents. (Sauf signalisation contraire de votre part)
- Que l'image de votre enfant (photos ou films) soit exploitée dans le cadre du Monde Magique.

Pour tout entretien avec la Direction, veuillez prendre un rendez-vous.

Pour toutes questions administratives, veuillez vous adresser à la direction. Les jours de bureau sont les lundis et vendredis.

Coordonnée :

Espace de vie enfantine
Le Monde Magique
Albert Zutter 4
2022 Bevaix
Tél : 032 544 22 65
mail : creche@lemondemagique.com

8. Général :

En signant le contrat vous acceptez le règlement qui peut être modifié en tout temps avec une information préalable.